



# Infos Tétrás Jura

DECEMBRE 2013 — N° 31



***Dans ce numéro :***

***Les aires naturelles protégées***



## SOMMAIRE :

- **L'édito**
- **Les pages scientifiques**
- **Le dossier**
- **L'écho des massifs**
- **Nouvelles d'ailleurs**
- **Votre page**

Quelle vision collective d'avenir pour le grand tétras et la gélinotte des bois dans le massif du Jura ?

En regardant rapidement derrière nous, en parcourant les réalisations et les débats au cours de ces douze derniers mois, la question de l'avenir du grand tétras et de la gélinotte des bois dans le massif du Jura n'aura jamais été autant d'actualité. Que souhaitons-nous collectivement pour la présence de ces deux espèces à l'horizon 2020, 2030...

Les résultats des comptages au chant ce printemps dernier, des battues de l'été et la publication du bilan des observations 2012 restitués dans ce numéro 31 d'Infos Tétrás Jura, nous informent de façon précieuse sur la trajectoire actuelle des populations des deux espèces de gallinacés dans le Jura: remontée et consolidation a priori des effectifs sur les dix dernières années mais tendance concentrée sur moins de dix massifs ; très grande difficulté pour les oiseaux de reconquérir des espaces jadis bien occupés ; populations fragiles soumises à un certain nombre de paramètres naturels (climat) ou anthropiques (dérangements notamment) dont les effets d'une année sur l'autre peuvent s'avérer parfois fortement négatifs.

Ces résultats nous confirment par ailleurs que les espaces qui bénéficient d'une réglementation juridique, les Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotope par exemple, sont des « refuges » essentiels en particulier pour le grand tétras. Le dossier central de ce nouveau numéro est d'ailleurs consacré aux effets sur la biodiversité de la présence d'aires naturelles protégées.

Les démarches en 2013, telle la réflexion sur la déclinaison régionale de la stratégie nationale du grand tétras ou encore la demande portée par la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura en vue d'une réattribution d'oiseaux au plan de chasse gélinotte, nous poussent à réfléchir à notre vision du futur de la présence de ces deux espèces sur le massif. Quelle taille de populations aimerions-nous voir d'ici 10 à 20 ans ? Comment faire pour que ces populations passent d'un état de consolidation de leurs effectifs dans des « noyaux isolés » à un stade de recolonisation progressive d'espaces, second puis premier plateau jurassien ? Quelle mobilisa-

tion de tous les acteurs incluant les moyens humains et financiers cette vision partagée demandera ?

En tant que plateforme interinstitutionnelle, le Groupe Tétrás Jura est certainement la structure la mieux placée pour animer et faciliter un tel débat entre acteurs. Le GTJ entend ainsi pleinement jouer son rôle d'accompagner membres, adhérents et partenaires dans cette réflexion sur le futur des deux espèces de gallinacés et inscrire cette dynamique dans les visions nationale (Stratégie Nationale pour la Biodiversité) et internationale (Plan stratégique 2011-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique) pour la protection de la biodiversité.

Parallèlement, le GTJ se doit d'intensifier ses efforts sur le terrain en 2014 comme il l'a d'ores et déjà fait tout au long de cette année 2013 à travers une série d'activités et de partenariats détaillés dans ce numéro et parmi lesquels : étude « Suivi des placettes Natura 2000 », étude de fréquentation sur le massif du Massacre, partenariat tri-annuel avec Trans'organisation dans le cadre de l'édition 2013 de la Transjurassienne, équipement des câbles de téléskis de la Darbella avec des dispositifs « anti-collision », renouvellement du site internet du GTJ ainsi que de l'exposition « Grand Tétrás »...

L'obtention de ces résultats est bien entendu le fruit de l'excellent travail de la petite équipe du GTJ appuyée par de nombreux bénévoles et partenaires de l'association. Qu'ils en soient tous vivement remerciés ici. Profitons-en pour chaleureusement remercier Marc Montadert pour son fort engagement et de son importante contribution à la connaissance et la protection des gallinacés sur le massif jurassien. Souhaitons-lui tout le succès possible dans sa nouvelle mission.

Toute l'équipe et les membres du Conseil d'administration du Groupe Tétrás Jura vous souhaitent de très belles fêtes de fin d'année et de garder une pensée pour la nature jurassienne dans ces moments partagés de joie et de bonheur.

Lacroix Jean-Michel  
Président

## Les pages scientifiques : Résultats des comptages 2013 et bilan des observations 2012

### ● Comptages au chant

Globalement, les résultats obtenus cette année lors des comptages au chant sont encourageants. Le nombre total de coqs chanteurs est en légère augmentation (+ 2 coqs) par rapport à 2012. En revanche, le nombre de poules et de juvéniles est en forte diminution. On pourrait donc s'attendre à une baisse des coqs chanteurs en 2014.

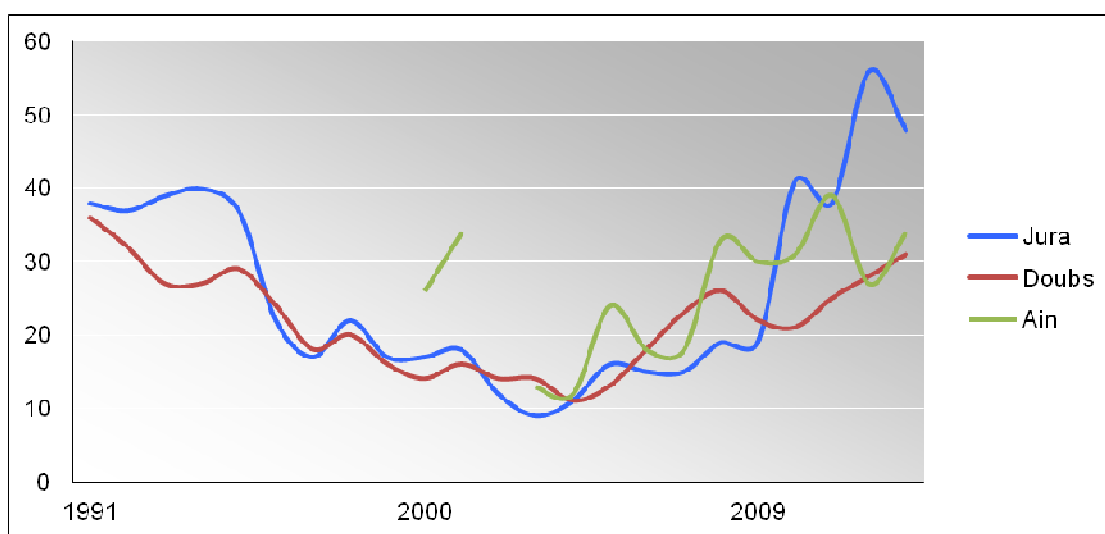
Département	Coqs certains	Coqs immatures	Poules	2012
Jura	48	0	12	56/2/18
Doubs	31	0	6	28/02/2011
Ain	34	0	6	27/04/2008
Total	113	0	24	111/8/37

Récapitulatif des effectifs de grand tétras recensés sur places de chant par département

Les points essentiels à retenir :

- La situation du département de l'Ain, hors réserve naturelle, est préoccupante. Seule la place B est désormais active (0 coq pour la place A). Cependant, les deux coqs observés lors des prospections hivernales dans le secteur de la place A laissent encore de l'espoir. En effet, la distance entre ces observations et la place B est trop importante (environ 4 km) pour supposer que ces oiseaux se dirigent sur cette place. Des prospections et/ou écoutes matinales seront nécessaires au printemps 2014 afin de vérifier si la place de chant A ne se serait pas déplacée.
- Sur la Réserve Naturelle, nous notons une forte hausse du nombre de coqs chanteurs (+10 coqs par rapport à 2012), grâce notamment à une forte augmentation de la place B (+6 coqs chanteurs).
- On note une petite augmentation dans le département du Doubs (+3 coqs) grâce à la bonne dynamique de la place C du Risol, mais la plupart des places de chant reste à un niveau assez faible.
- Pour le département du Jura, la bonne surprise de 2012 sur le massif du Massacre est bien confirmée avec un effectif de coqs chanteurs comparable à celui de la fin des années 70. Cependant la place de chant de la partie Nord reste inactive malgré la présence de quelques oiseaux en hiver.

**Malgré l'augmentation générale des coqs chanteurs sur le massif du Jura on n'observe toujours pas de recolonisation des secteurs périphériques où l'espèce a disparu dans les années 80-90.**



Évolution des effectifs de coqs chanteurs sur places de chant du massif jurassien

## • Comptages en battue

### MASSIF DU RISOL (M. Montadert—ONCFS CNERA Faune de Montagne)

*Gélinotte* : 50 gélinottes adultes ont été levées, soit une densité de 7,1 adultes / 100 ha. 14 nichées ont été observées, totalisant 42 jeunes. L'indice de reproduction est de 46 % de jeunes dans la population totale.

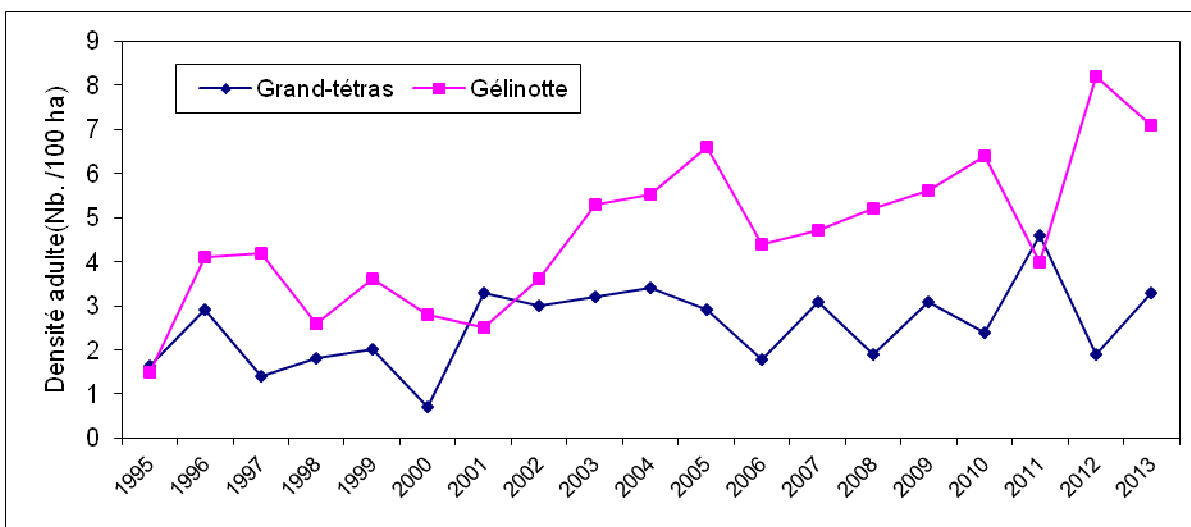
Après la densité record enregistrée en 2012, celle de 2013 reste encore très élevée puisqu'elle vient juste après celle de 2012. Le succès reproducteur est aussi bon, bien supérieur à la valeur moyenne des 18 dernières années (34 %). Transposé en nombre de jeunes par poule, en estimant 20% de mâles célibataires, on constate qu'il n'y a eu que 6 années sur 19 (31%) où le nombre de jeunes par poule a dépassé 1,5 jeunes. Une grande variation de la taille des nichées a été observée cette année, avec une forte proportion de petites nichées d'un seul jeune, ainsi que de grands écarts dans la taille des jeunes traduisant des dates d'éclosion beaucoup plus étalées que d'habitude (probablement entre début et fin juin, voire début juillet). Les conditions climatiques très rudes pendant la ponte et la couvaison ainsi que la fonte tardive de la neige, ont probablement retardé la date des premières pontes d'un certain nombre de couples, et/ou provoqué des pontes de remplacement suite à la perte précoce des premières.

*Grand tétras* : 8 mâles, 13 femelles et 2 tétras de sexe indéterminé, soit une densité de 3,25 adultes /100 ha.

Aucune nichée n'a été levée, cependant une plumée d'un jeune tétras tué par un carnivore a été trouvée, ainsi que des crottes de jeunes dans les environs de cette prédation et encore à un autre endroit, suggérant au moins une nichée manquée. L'indice de reproduction est donc égal à 0 jeune par poule.

La densité adulte apparaît assez bonne, supérieure à la moyenne des 18 dernières années (2,5 ad./100 ha). Le fait marquant est le retour à un sex-ratio déséquilibré en faveur des poules comme c'était le cas pendant les 13 premières années du suivi. Même si les aléas d'échantillonnage expliquent très probablement une part de la variation du sex-ratio, l'existence d'un patron temporel bien marqué (séries successives d'années avec un sex-ratio inférieur ou supérieur à 1), suggère que ces variations sont bien révélatrices d'un phénomène démographique réel.

Le succès de la reproduction apparaît nul cette année ce qui est hélas assez souvent observé sur ce site (8 années sur 19). Ceci semblait relativement prévisible compte tenu des conditions climatiques très mauvaises pendant la ponte et le début de l'élevage des jeunes. Cependant, les indices trouvés montrent qu'une, voire deux nichées, devaient être présentes sur la zone battue. La végétation détremmée certains jours et, probablement des poussins plus jeunes que d'habitude, ont pu rendre leur détection plus difficile.



Variation des densités de gélinottes et grand-tétras de 1995 à 2013 dans le massif du Risol.

### MASSIF DU RISOUX (A. Mottet—GTJ)

*Gélinotte* : 25 gélinottes adultes ont été levées soit une densité de 3,1 adultes / 100 ha.

18 jeunes répartis en 5 nichées ont été observés. L'indice de reproduction est donc de 42% de jeunes dans la population totale.

Après une densité très bonne en 2012, la densité de gélinottes adultes est cette année en forte diminution et même en dessous de la moyenne obtenue depuis 1990 (4,12 adultes / 100 ha). L'effet combiné des conditions météorologiques très rudes et de l'enneigement prolongé sur ce massif a certainement entraîné un taux de mortalité important dans la population de gélinotte. En revanche, le succès de la reproduction est très bon.

Durant la semaine de comptage, on a pu constater une répartition hétérogène des individus sur l'ensemble de la zone battue. En effet, plus de la moitié des gélinottes (adultes et jeunes) a été observée le dernier jour de comptage. Il semblerait que la densité de gélinottes soit plus faible au cœur du massif (fond de la cuvette). Cela pourrait s'expliquer par une mortalité hivernale plus importante dans cette partie du massif réputée pour ses conditions météorologiques extrêmes.

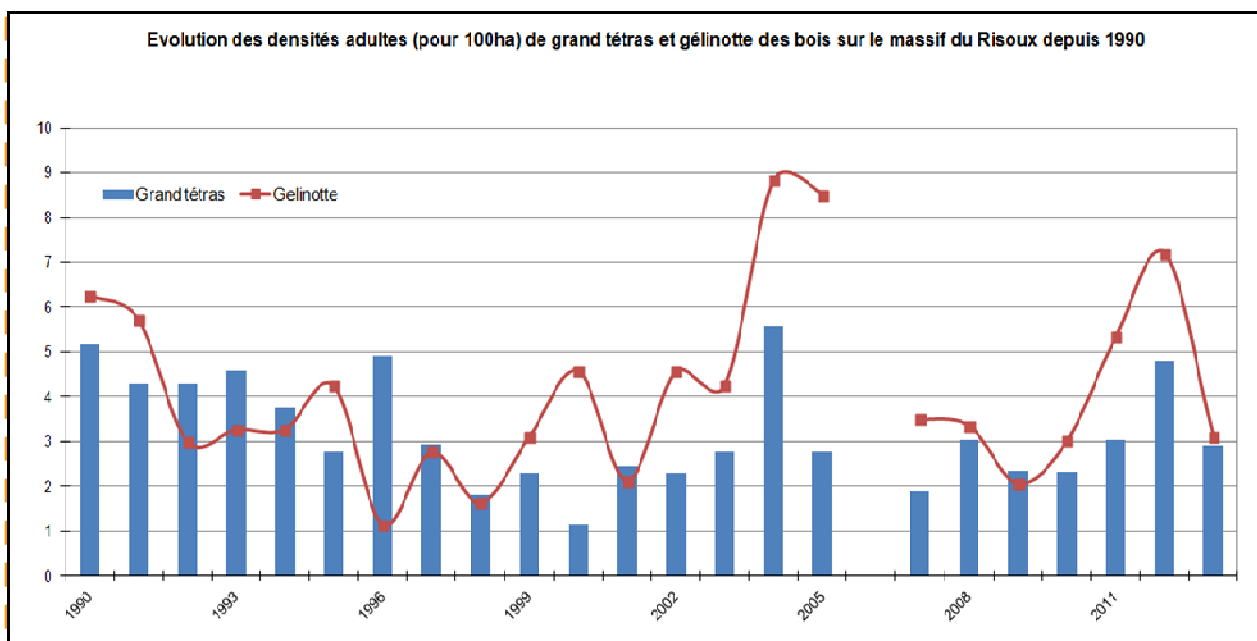
*Grand tétras* : 23 grands tétras adultes ont été levés (8 coqs, 13 poules et 2 non identifiés) et 4 nichées comptabilisant 6 jeunes : 3 nichées de 1 jeune et 1 nichée de 3 jeunes. L'indice de reproduction est donc de 0,43 jeunes / poule.

Densité adultes : 2,9 adultes / 100 ha.

La densité de grands tétras adultes est en diminution par rapport à l'année 2012 et même en dessous de la moyenne obtenue depuis 1990 (3,22 adultes / 100 ha). Cependant, ces résultats ne traduisent pas les bons résultats obtenus lors des comptages au chant du printemps où 21 coqs chanteurs avaient été dénombrés. Nous pensons que cet écart tient probablement à une plus grande difficulté à détecter les oiseaux avec cette méthode.

Compte tenu des conditions météorologiques du printemps et du début d'été, le succès reproducteur est relativement bon. Les jeunes observés étaient plus petits et volaient moins bien que les années passées. Cela laisse penser que les nichées ont été assez tardives sur ce massif, ce qui n'est pas surprenant compte tenu de l'état d'enneigement (environ 80 cm de neige mi-mai).

Le sex-ratio n'est toujours pas stable et semble s'être inversé par rapport à 2012, avec cette année une majorité de poules.



Variation des densités de gélinottes et grand-tétras de 1990 à 2013 dans le massif du Risoux.

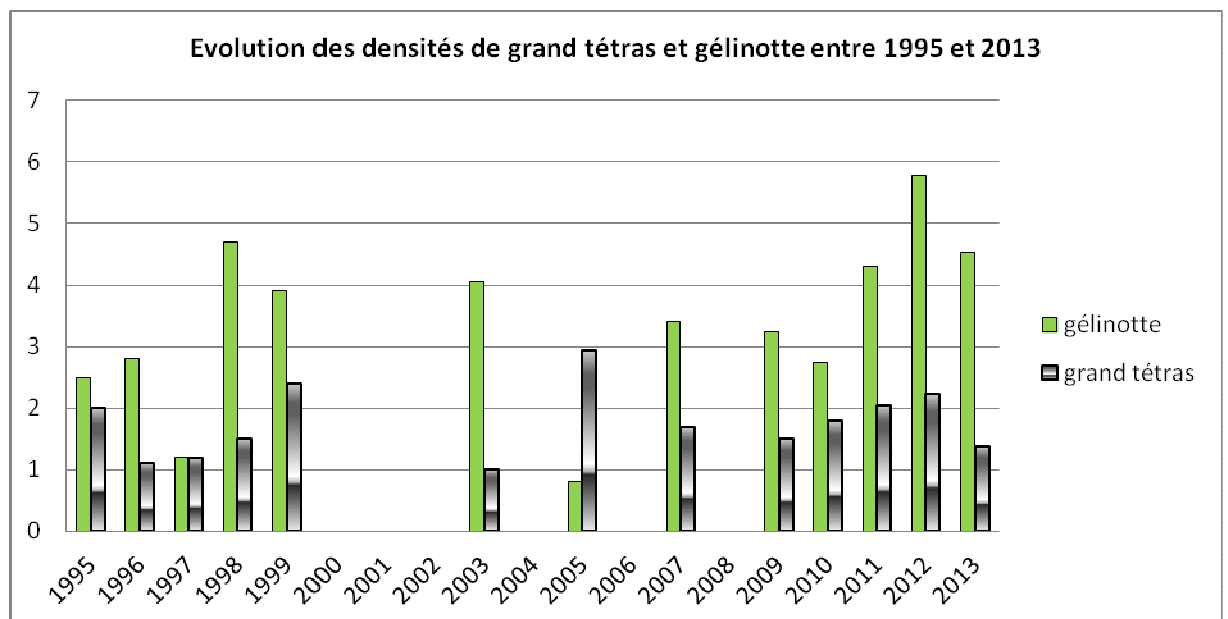
## MASSIF DE CHAMPFROMIER (M. Richerot—ONCFS)

**Gélinotte** : 43 gélinottes adultes ont été levées, soit une densité de 4.53 ad./100 ha. C'est inférieur aux résultats de 2012 mais comparable à la densité de 2011 (4.41 en 2011).

La bonne nouvelle est le nombre de nichées observées, (9 nichées totalisant 26 jeunes), du jamais vu à Champfromier depuis 1994. Une majorité de petites nichées (5 nichées de 2 jeunes) avec une grande différence de taille entre les jeunes. Les conditions météorologiques du printemps ont certainement retardé la ponte ou provoqué des pontes de remplacement.

**Grand-tétras** : 13 adultes ont été levés : 8 poules, 4 coqs et 1 tétras indéterminé, soit une densité de 1,37 adultes /100 ha, en baisse par rapport à 2012. Le sex-ratio est toujours déséquilibré en faveur des poules de plus, nous ne retrouvons pas les coqs présents ce printemps sur la place de chant.

Aucune nichée n'a été levée cette année. Cependant l'agent local de l'ONF a observé une poule accompagnée de trois jeunes à la mi juillet, mais cette nichée n'a pas été détectée au cours des battues.

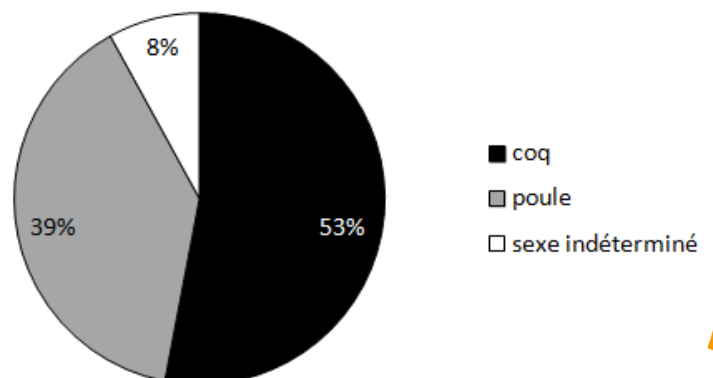


Évolution des densités de grand tétras et de gélinotte des bois entre 1994 et 2011 sur le massif de Champfromier

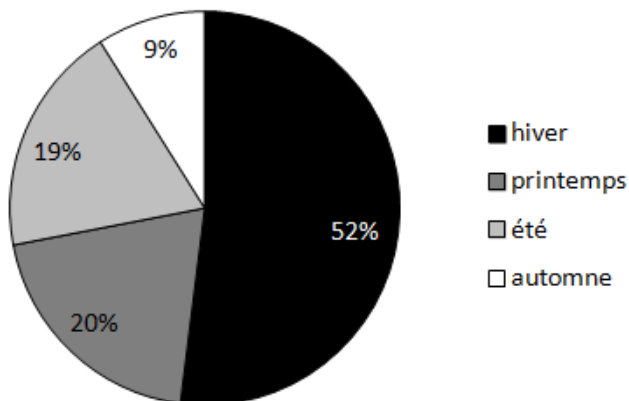
### • Observations ponctuelles 2012 - Grand tétras

Le nombre de fiches transmises en 2012 est en diminution par rapport à 2011. Nous avons récolté cette année 600 observations contre 672 en 2011.

La majeure partie des observations est constituée d'indices de coqs. 162 indices de grands tétras adultes (73 poules, 82 coqs et 7 indéterminés) ont pu être observés soit une légère baisse par rapport à 2011 (179 observations).. Le sex-ratio s'inverse, avec une proportion plus importante de coqs, comme ce fut le cas



durant ces dernières années. Notons une très forte diminution du nombre de nichées puisque seulement 8 ont été enregistrées, soit 21 de moins qu'en 2011. Ces résultats peuvent s'expliquer par les mauvaises conditions météorologiques du début du mois de juin. Parallèlement 2 œufs ont été retrouvés prédatés. 2 autres cas de prédation sur des coqs ont été enregistrés : restes de carcasse avec tête, ailes et pattes dans la forêt du Risoux et un autre dans la forêt du Risol.

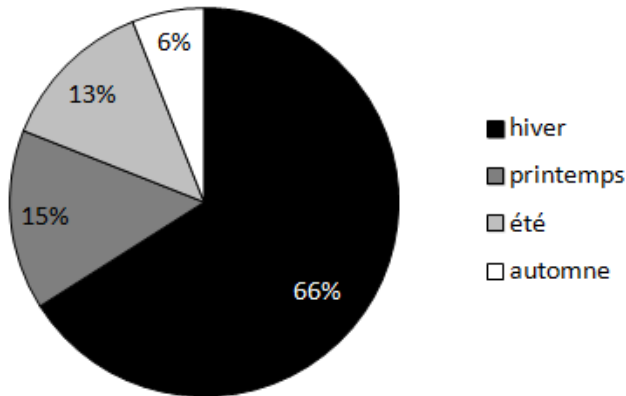


60% des données ont été récoltées à partir des excréments (46% pour les crottes et 14% pour les perchoirs).

La majorité des données a été recueillie en hiver. Cette saison est très propice à la récolte d'informations grâce aux prospections hivernales (meilleure visibilité des indices).

### • Observations ponctuelles 2010 - Gélinotte des bois

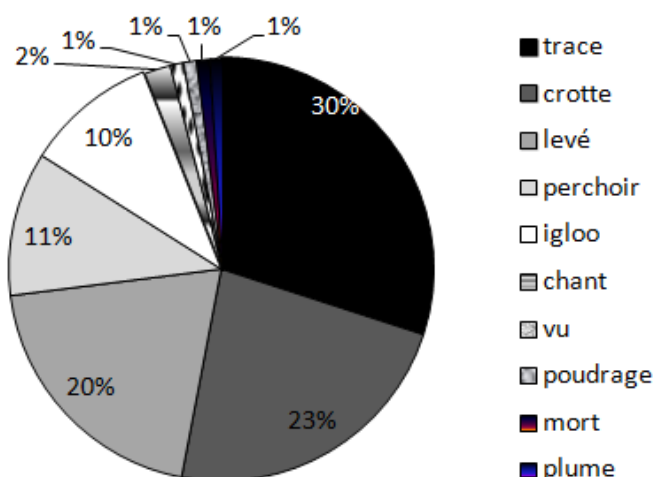
Le nombre de fiches transmises en 2012 enregistre un record avec 896 fiches transmises. 98% des observations n'ont pas permis l'identification du sexe de l'oiseau en raison de la nature de l'observation. Le nombre de nichées observées a diminué : 43 nichées contre 53 en 2011, totalisant 107 juvéniles, soit 80 jeunes de moins qu'en 2011. Ces mauvais résultats sont en contradiction avec les données obtenues en battues où d'excellents indices de reproduction ont été notés. Notons tout de même la réussite de quelques bonnes nichées (6 nichées de 5 jeunes, 1 nichée de 6 jeunes et 2 nichées de 7 jeunes). Ces résultats se ressentent déjà sur les comptages en battue de 2013.



7 cas de prédation (2 de plus qu'en 2011) ont été enregistrés dont 4 qui sont très certainement liés à l'Autour des palombes.

Comme lors de la plupart des années précédentes, la majeure partie des données enregistrées concerne des traces, indices facilement reconnaissables dans la boue ou la neige.

Comme chaque année, la majorité des données a été récoltée en hiver (66%) durant les prospections hivernales.



## Résultats du suivi des placettes Natura 2000 (N+3) et bilan des trois années

### 1°) Résultats 2013

Pour la troisième et dernière année, le suivi des placettes "lutte contre le hêtre en sous étage" a été réalisé au cours de l'été 2013.

*Rappel*: l'objectif du suivi est de connaître la réponse comportementale du grand tétras et de la végétation face aux travaux, pour évaluer la pertinence des contrats Natura 2000.

Le protocole mis en place permet d'obtenir un pourcentage de placettes fréquentées en se basant sur la recherche d'indices de présence récents. Afin d'apprécier l'efficacité des travaux, un nombre égal de placettes "témoin", présentant les critères d'éligibilité aux travaux (au moins 60% de recouvrement du hêtre en sous-étage), est également prospecté.

### Résultats 2013 :

	Nbr Placettes fréquentées	%	Nbr Placettes non fréquentées	%
Placettes travaillées	18	22 %	65	78 %
Placettes témoins	5	6 %	77	94 %

### 2°) Bilan : les points essentiels pour le grand tétras

- Le bilan des trois années montre que les résultats sont statistiquement significatifs pour 2011 et 2013, au seuil d'erreur de 5%.
- Le nombre de placettes travaillées fréquentées est en augmentation entre 2011 et 2013 (13 placettes positives en 2011).
- Le nombre de placettes témoins fréquentées reste stable (respectivement 4-4-5).
- Les placettes témoins fréquentées se trouvent à proximité immédiate de placettes travaillées fréquentées.
- On remarque un phénomène d'agrégation des placettes fréquentées. En période de mue (mue partielle), le grand tétras utilise un domaine assez restreint. On pourrait expliquer ce constat par la fréquentation d'un ensemble de placette par un même individu .
- En 2013, deux cuvettes de poudrage ont été trouvées sur 2 placettes différentes. Cela est plutôt encourageant car les cuvettes de poudrage se trouvent généralement au cœur de la zone d'estive et cela prouve que les oiseaux ne sont pas seulement de passage mais qu'ils sont réellement installés autour des placettes.



Crotte d'été de grand tétras



Jeunes pousses de myrtille

### 3°) Bilan : les points essentiels pour la végétation

- Le taux de recouvrement de la strate basse (myrtilles, plantes herbacées, framboises) a augmenté en moyenne entre 2011 et 2013 de 25%.
- On constate un développement moins important de la strate basse lorsque le recouvrement initial du hêtre en sous étage était très important (>80%).
- La mise en lumière a profité à toute la végétation basse mais également au hêtre puisqu'on constate que le hêtre "rejette" très vite sur certaines placettes ne laissant ni le temps ni la place à la strate basse pour se développer.



#### 4°) Les pistes d'amélioration

Une réunion technique a eu lieu le 22 octobre avec les différents partenaires concernés par le sujet (DDT, DREAL, ONF, PNR Haut Jura, RN Haute Chaîne du Jura, CRPF et GTJ). Plusieurs placettes ont été visitées. L'ONF a fait une présentation des contrats (mise en place, choix des placettes...) et le GTJ a présenté les résultats du suivi. Il en est ressorti que le recouvrement du hêtre en sous-étage ne devait pas être le seul critère d'éligibilité si l'on souhaitait rendre les travaux plus efficaces, à court et moyen terme, plusieurs propositions ont été actées :

- Réduire le seuil de recouvrement initial du hêtre en sous-étage, avec un seuil maximum avant travaux.
- Prendre en compte la strate basse avec un recouvrement minimum avant travaux pour que celle-ci puisse se développer au plus vite.
- Prendre en compte le recouvrement de la futaie avec un seuil minimum avant travaux pour éviter une mise en lumière brutale et favoriser la croissance du hêtre coupé.
- Concentrer les placettes sur un même secteur.
- Hiérarchiser les secteurs à travailler. Dans un contexte budgétaire limité, il semble préférable de cibler les travaux au cœur des populations existantes.

Une deuxième réunion technique permettra de fixer ces différents critères.

## Résultats de l'étude de fréquentation sur le massif du Massacre

La deuxième phase de terrain s'est terminée fin juin avec l'installation des pièges photographiques et des prospections sur les pistes de ski et le sentier raquette.

*Rappel* : Suite aux premières prospections de l'hiver 2011/2012, le GTJ avait identifié, avec l'aide de ses partenaires, plusieurs sorties de piste récurrentes. Ce sont sur ces accès que nous avons souhaité avoir un degré d'information supplémentaire (nombre de personnes, temporalité...).

Les pièges photographiques ont été installés sur 6 accès au mois de novembre 2012 et sont restés jusqu'au 30 juin 2013 inclus, regroupant ainsi les deux périodes critiques pour le tétras : l'hivernage et la reproduction (nidification).

Les pièges photos ont commencé à fonctionner le 26 novembre, date des premières chutes de neige conséquentes.

Il en ressort plusieurs points intéressants :

- Une fréquentation hors-piste plutôt raisonnable en période hivernale (26 novembre au 30 avril) puisqu'il n'y a eu que 14 jours avec de la fréquentation soit 9% sur la période.

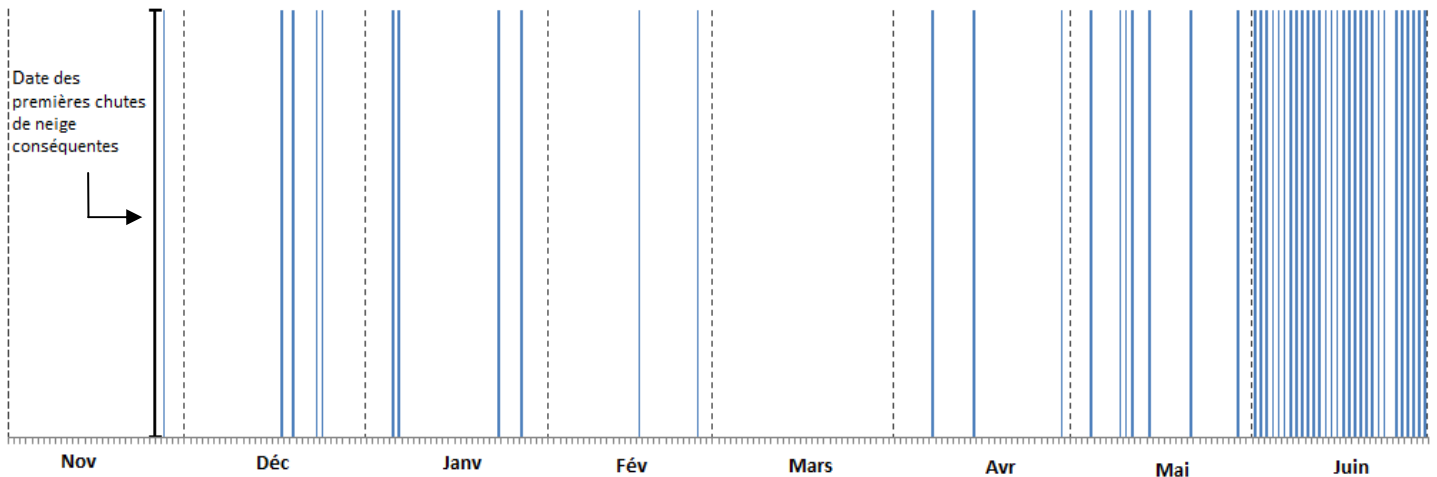
**ATTENTION** : il faut considérer ces résultats comme un minimum car certains pièges (même ceux installés à 2 mètres) ont été enfouis entre 15 jours et 3 semaines sous la neige. De plus, le froid intense a probablement empêché le déclenchement des images par non détection de la chaleur lorsque le piège était loin des personnes et proche de la surface de la neige.

En effet, on remarque sur le graphique ci-dessous, qu'il n'y a pas eu de fréquentation hors-piste au mois de mars alors que les prospections sur les pistes de ski démontraient le contraire.

- La fréquentation printanière (1er mai au 30 juin) est nettement plus importante avec 59% de jours avec de la fréquentation.
- 526 personnes ont été photographiées entre le 26 novembre et le 30 juin.



## Suite ... Graphique présentant les jours de fréquentation sur la période étudiée



ATTENTION : le nombre exact de personnes ayant fréquenté le massif est inférieur à celui annoncé ci-dessus puisque certaines personnes ont été photographiées sur plusieurs pièges ou alors sur le même piège à des horaires différents (aller-retour).

- On constate une fréquentation équivalente le matin (49%) et l'après-midi (51%).
- En période hivernale, la répartition skieurs et raquetistes est la même. En revanche, dès que la neige commence à fondre, la randonnée se fait en grande majorité (86%) à pied.
- L'analyse de la taille des groupes montre qu'il s'agit principalement de petits groupes (2 à 10 personnes).
- 11 chiens ont été photographiés dont 6, soit plus de la moitié, non attachés. 1 seul chien a été pris en photo durant la période hivernale.
- L'effet météo joue un rôle important dans la fréquentation du site puisque 80% de la fréquentation s'est faite par beau temps. On remarque également que la fréquentation les jours de mauvais temps s'est traduite en grande partie par des groupes de plus de 10 personnes. Nous pouvons alors supposer qu'il s'agit de sorties programmées... et accompagnées ?

Ce travail donne des résultats intéressants mais il est difficile de tirer des conclusions sur l'influence des divers facteurs. Il nous semble donc nécessaire de poursuivre le travail (prospections et pièges photographiques). Pour l'hiver 2013/2014, seules les prospections seront réalisées puisque nous nous sommes faits surprendre par la neige. Les pièges n'ont pas pu être posés (à moins que le comité de gestion des APPB n'autorise une dérogation pour circuler en hors piste dans le massif).

Dans le cadre de ses missions, le GTJ peut mener des séances de sensibilisation pendant les périodes de forte fréquentation (janvier et février selon les données de la Communauté de Communes de la Station des Rousses) en privilégiant les journées ensoleillées, afin de sensibiliser les pratiquants à la problématique du hors-piste et à celle de la préservation du grand tétras.

Par ailleurs, grâce à ces premiers résultats, les actions de police de la nature pourraient être, ciblées sur les périodes les plus à risque.

Ce type de protocole serait également intéressant à mettre en place sur d'autres massifs (APPB et hors APPB) afin de comparer les résultats. En effet, pour le moment, nous ne pouvons pas dire si cette fréquentation est importante ou faible car nous ne disposons pas encore de site de comparaison. (En 2013 une étude similaire a été initiée sur le massif de Champfromier. Elle se poursuivra en 2014)

De plus, le GTJ propose de poursuivre cette réflexion avec l'aide d'un stagiaire (licence-master) pour élaborer un protocole et un cadre d'étude encore plus efficace. Mené sur une plus longue période nous disposerions d'informations plus importantes pour proposer des actions de conservation des populations de grand tétras plus efficaces.

## Le dossier : Les aires naturelles protégées

Ce dossier spécial sur les aires naturelles protégées vise à répondre d'une demande de plusieurs de nos bénévoles qui souhaiteraient des informations complémentaires sur ce sujet (dénomination, objectifs, où trouver les informations...). Nous présentons donc de manière complète la diversité des aires naturelles protégées, en métropole et en outre-mer, selon le dispositif juridique de notre pays.

### Contexte

Par définition, une aire protégée est "un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré de manière légale ou d'une autre manière toute aussi efficace, dans le but de parvenir à la conservation à long terme de la nature en association avec des valeurs culturelles et des services rendus à l'écosystème". La définition est large et englobe toute aire géographique définie (par exemple : terre, mer, côtes, eaux intérieures) pour laquelle un certain degré de protection de la biodiversité est une priorité.

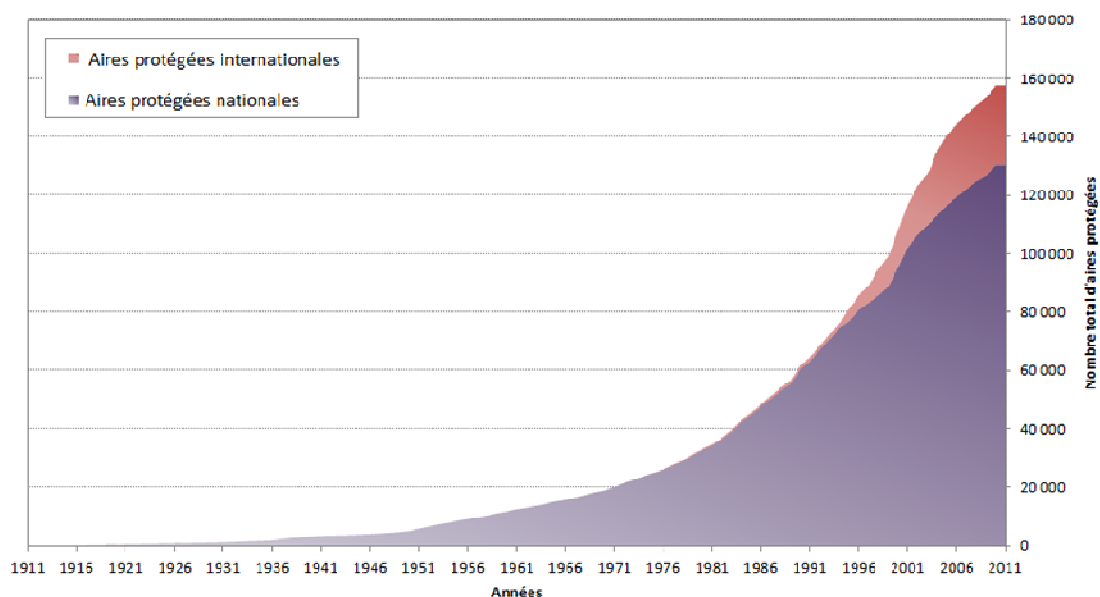
L'établissement de critères mondiaux communs de classification des aires naturelles protégées est une des contributions les plus solides et les plus anciennes de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Ces critères, régulièrement modernisés, sont devenus la référence indiscutable en la matière.

### 1°) Une augmentation des aires protégées au niveau mondial mais une inégale répartition

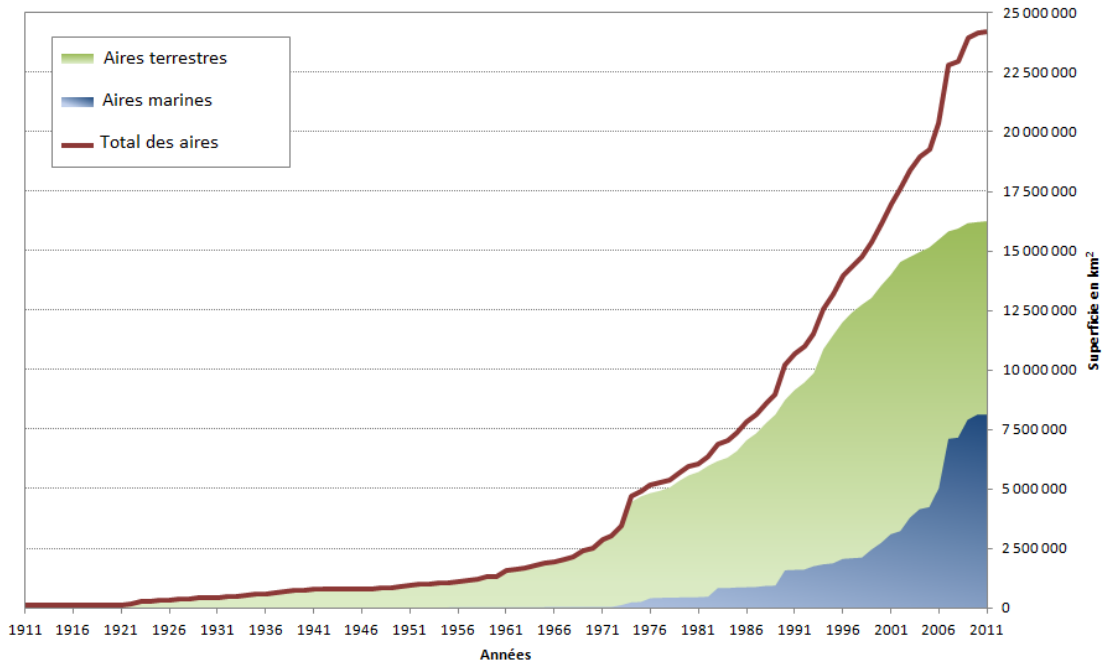
Les aires protégées possèdent des racines historiques profondes : elles ont existé sous des formes variées, remontant au début des sociétés pré-agricoles de l'Asie et du Proche-Orient. La toute première réserve naturelle du monde daterait de l'an 200, au Sri Lanka, le roi Devanampiya Tissa ayant établi un "sanctuaire de la vie sauvage". Il y a 3000 ans, les civilisations chinoises et sud-américaines ont publié des décrets pour la mise de côté de terrains dédiés à la protection de plantes et d'animaux. Les forêts sacrées qui interdisaient toutes formes d'extraction représentaient déjà une forme d'aire protégée. Les familles royales créèrent des réserves comme par exemple, des terrains réservés à la chasse au gibier, pour en exclure les roturiers (non aristocrates). L'ampleur, sans précédent, du changement écologique provenant de l'essor du colonialisme et de l'expansion européenne incita à l'action de conservation et à la création d'aires protégées.

Durant l'ère moderne, l'un des premiers parcs nationaux fut celui de Yellowstone créé en 1872 aux États-Unis, bien qu'un décret de 1864 conférait déjà une protection au parc de Yosemite (premier parc régional - États-Unis). Aujourd'hui, « un peu plus de 150 000 sites terrestres et marins sont concernés couvrant à peu près 25 millions de km<sup>2</sup> ».

### Croissance du nombre mondial d'aires protégées (1911-2011)

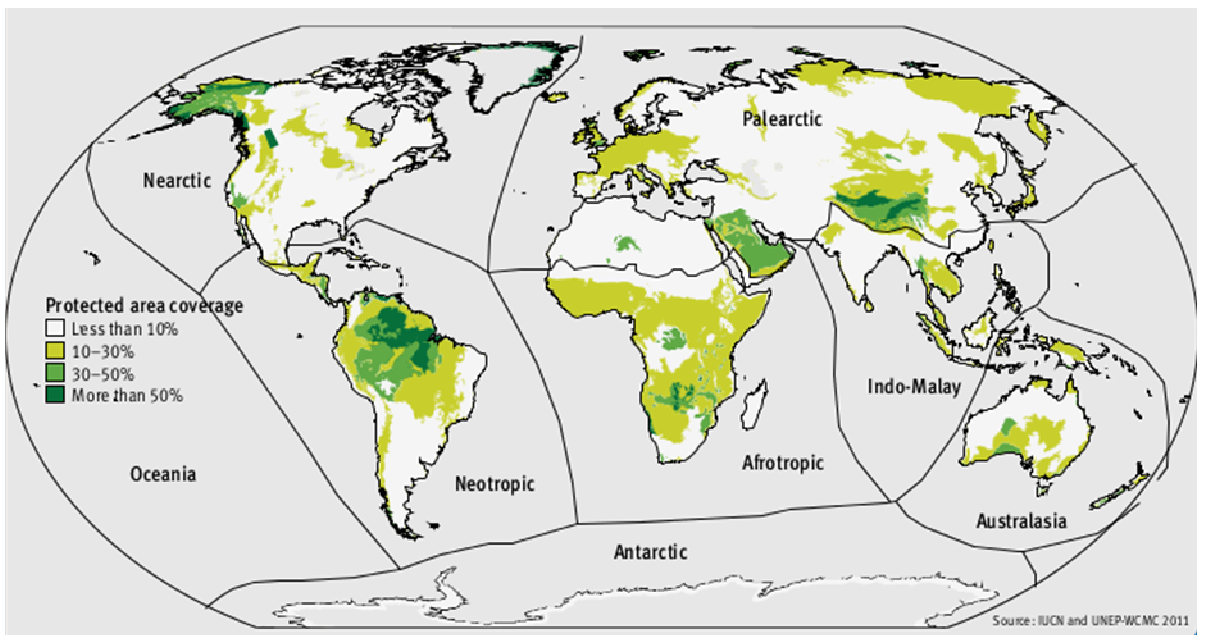


### Croissance de l'étendue mondiale des aires protégées (1911-2011)



Source: IUCN and UNEP-WCMC (2012) The World Database on Protected Areas (WDPA): February 2012. Cambridge, UK: UNEP-WCMC.

L'Europe est en tête du nombre d'aires protégées. En seconde place nous avons l'Eurasie du nord qui en compte 18000, suivie de l'Amérique du nord (13000), l'Australie (9000). Le pacifique est la région qui compte le moins d'aires protégées (320). L'Afrique australe et orientale en compte 4390.



Proportion de chaque écorégion terrestre couverte par des aires protégées en 2011

Soixante dix huit sites (comprenant 137 aires protégées dans 34 pays) ont été identifiés comme des sites exceptionnellement irremplaçables. Tous réunis, ces sites hébergent la majorité des populations de plus de 600 espèces d'oiseaux, d'amphibiens et de mammifères, dont la moitié est menacée dans le monde.

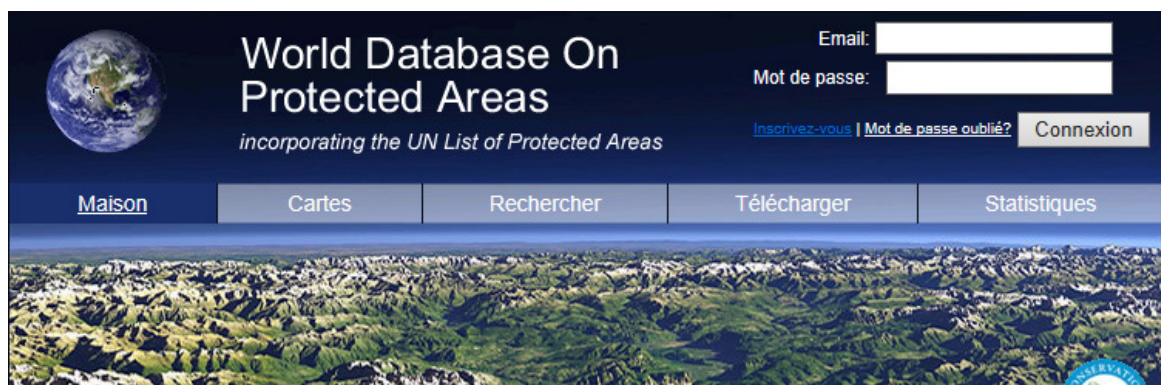
Dans la plupart des cas, ces aires protègent des espèces qui ne peuvent être trouvées nulle part ailleurs, comme par exemple le Canard de Laysan, une espèce en danger critique d'extinction, endémique du Refuge National de la Faune et de la Flore des îles Hawaïennes aux États Unis, ou les 13 espèces d'amphibiens présents uniquement dans le Parc National de Canaima au Venezuela.

Plusieurs de ces aires irremplaçables sont déjà reconnues comme "Valeur Universelle Exceptionnelle" selon la Convention du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ces sites comprennent entre autres les célèbres Iles Galápagos en Équateur, le Parc National de Manú au Pérou et les Ghats occidentaux en Inde.

La Base de données mondiale sur les aires protégées :

La Base de données mondiale sur les aires protégées (WDPA) collecte la plus grande quantité d'informations sur les aires protégées terrestres et marines à travers le monde ; c'est donc un outil fondamental pour le suivi des progrès en vue des objectifs de conservation.

La base de données contient des informations sur la géographie et les caractéristiques de plus de 120 000 aires protégées à l'échelle nationale et internationale, fournies par les gouvernements et les ONG. La WDPA recueille de plus en plus de renseignements sur les réserves sous contrôle privé, local ou en cogestion.



## 2°) Classification des statuts de protection

Les aires protégées sont un domaine privilégié d'action de l'Union International pour la Conservation de la Nature (UICN) depuis sa création. Le Comité français de l'UICN contribue à leur développement, en promouvant la mise en œuvre d'un réseau écologiquement représentatif et efficacement géré, en assurant le suivi des engagements français dans les conventions internationales, et en soutenant la désignation de biens naturels français au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Les aires protégées constituent le principal pilier des stratégies de conservation de la biodiversité. Elles participent au développement d'activités humaines durables, en garantissant la fourniture de nombreux services écologiques à l'échelle locale et globale (alimentation, eau potable, médicaments). Elles sont également reconnues à l'échelle internationale comme des outils efficaces, économiques et durables pour lutter contre les changements climatiques.

La France a développé une grande diversité de dispositifs de protection, dont la création et la gestion relève de différents acteurs et échelons juridiques. Cette diversité constitue un atout car elle permet d'adapter les outils aux contextes locaux et aux différents objectifs de conservation. A l'échelle nationale, on distingue trois modalités juridiques de protection d'espaces naturels : l'approche foncière repose sur l'acquisition de terrains en pleine propriété en vue d'assurer la protection définitive d'un espace naturel remarquable (Espace Naturels Sensibles, espaces du Conservatoire du Littoral par exemple) ; l'approche conventionnelle vise à déléguer à un tiers pour une durée déterminée la gestion et la préservation d'un espace naturel dans le cadre d'une convention de maîtrise d'usage (Parc Naturel Régional par exemple);

enfin l'approche réglementaire consiste à limiter voire à interdire généralement par arrêté ou par décret des activités humaines en fonction de leurs impacts sur les milieux naturels. Au total, la France compte 11 statuts de protection auxquels s'ajoutent les outils spécifiques développés par les collectivités d'outre-mer et les outils de protection relevant de textes internationaux ou européens (Natura 2000 par exemple).

Type de protection	Outil
Protection réglementaire	Parc National (PN)
	Réserve Naturelle Nationale (RNN)
	Réserve Naturelle Régionale (RNR)
	Réserve Naturelle de Corse (RNC)
	Réserve Biologique Dirigée (RBD)
	Réserve Biologique Intégrale (RBI)
	Réserve de Chasse et de Faune Sauvage (RCFS)
	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope (APPB)
	Sites classés (SC)
	Sites inscrits (SI)
Espace boisé classé	

Cependant, malgré la diversité des dispositifs juridiques existants, de nombreux progrès restent à faire pour répondre aux enjeux de protection de la biodiversité puisque seulement un quart des zones d'intérêt écologique (ZNIEFF) est couvert par un statut de protection.

### 3°) Les catégories des aires protégées de l'UICN

Le développement des aires protégées s'est traduit par la multiplication des dénominations et des objectifs de gestion qui a rendu nécessaire la recherche d'un langage commun. L'UICN a contribué à cet effort de standardisation en proposant une définition et un système de classification des aires protégées faisant référence à l'échelle internationale.

L'UICN a développé un système international de catégories afin de classer les aires protégées en fonction de leurs modalités de gestion. Cette classification sert de nombreux objectifs, parmi lesquels :

- faciliter la planification des aires protégées,
- encourager les gouvernements à développer un éventail d'objectifs de gestion adaptés aux conditions nationales et locales,
- faciliter les comparaisons entre pays,
- réglementer les activités en fonction des objectifs de gestion de l'aire protégée.

Six catégories d'aires protégées ont été définies en 1994. Elles correspondent à une gradation des interventions humaines dans les milieux naturels, depuis l'exclusion de toute activité jusqu'à des stratégies de gestion durable de la biodiversité.

- Les catégories I à III visent en premier lieu à protéger l'intégrité écologique des écosystèmes et des processus naturels. Les sites relevant des catégories II et III ont en plus une vocation récréative et éducative.
- La catégorie IV s'applique à des sites dans lesquels des interventions de gestion régulières sont nécessaires pour conserver et, le cas échéant, restaurer des espèces ou des habitats.
- Les dispositifs relevant de la catégorie V protègent des paysages culturels habités, comprenant par exemple des exploitations agricoles ou d'autres formes d'utilisation des sols.
- La catégorie VI s'applique aux aires d'utilisation durable des ressources naturelles, essentiellement au profit des populations locales.

### 4°) Tableau comparatif des espaces naturels protégés en France

Dénomination	Nombre en France/exemples	Acte juridique de création	Gestion
			Objectif de gestion
Parc National	10 - PN de la Vanoise - PN du Mercantour - PN des Calanques - PN des Écrins	Décret en conseil d'État	- Préserver des dégradations et des atteintes susceptibles d'altérer la diversité, la composition, l'aspect et l'évolution du milieu naturel. - Définir un projet de territoire qui traduit la solidarité écologique entre le cœur du parc et ses espaces.
Réserve Naturelle Nationale	164 - RN Haute Chaîne du Jura - RN Lac de Remoray - RN Ravin de Valbois	Décret simple ou en Conseil d'État (en cas d'opposition des propriétaires)	- Préserver des espèces animales ou végétales et des habitats en voie de disparition. - Reconstituer des populations animales ou végétales ou leurs habitats. - Préserver des biotopes et des formations géologiques, géomorphologiques ou spéléologiques remarquables.
Réserve Naturelle Régionale	126 - RNR Basse vallée de la Savoureuse - RNR Côte de Mancy - RNR Vallon de Fontenelay	Délibération du Conseil Régional ou décret en Conseil d'État (en cas d'opposition des propriétaires)	- Contribuer à la protection des ZNIEFF. - Préserver des habitats communautaires. - Contribuer à des plans et programmes d'actions nationaux (plan d'action des zones humides par exemple). - Contribuer aux engagements internationaux (directives européennes).
Réserve Naturelle de Corse	6 - RNC Scandola - RNC Étang de Biguglia - RNC Bouches de Bonifacio	Délibération de l'Assemblée de Corse ou décret en Conseil d'État (en cas d'opposition des propriétaires)	- Contribuer à la protection des ZNIEFF. - Préserver des habitats communautaires. - Contribuer à des plans et programmes d'actions nationaux (plan d'action des zones humides par exemple). - Contribuer aux engagements internationaux (directives européennes).
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage	9	Arrêté préfectoral et arrêté ministériel	Protéger les populations d'oiseaux migrateurs conformément aux engagements internationaux. Assurer la protection des milieux naturels indispensables à la sauvegarde d'espèces menacées. - Favoriser la mise au point d'outils de gestion des espèces de faune sauvage et de leurs habitats. - Contribuer au développement durable de la chasse au sein des territoires ruraux.
Arrêté de Protection de Biotope	715 - APB Grand tétras - APB Faucon Pèlerin	- Arrêté Préfectoral - Arrêté du Ministère des pêches maritimes	- Prévenir la disparition des espèces protégées par la fixation de mesures de conservation des biotopes nécessaires à leur alimentation, à leur reproduction, à leur repos ou à leur survie.
Site inscrits et Site classé	4795 sites inscrits - Forêt de Fontainebleau  2665 sites classés - Dune du Pilat	Arrêté ministériel ou décret en Conseil d'État	Conserver ou préserver des espaces naturels ou bâtis présentant un intérêt certains au regard des critères prévus par la loi (artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque)
Réserve Biologique Intégrale	234 - RBI de Chaux - RBI du Vercors - RBD du Bougès (la seule RBD créée pour le grand	Arrêté interministériel de l'agriculture et de l'environnement	- laisser libre cours à la dynamique spontanée des habitats, aux fins d'étude et de connaissances des processus impliqués, ainsi que de conservation ou développement de la biodiversité. - Permettre une meilleure connaissance du milieu naturel en servant de site privilégié d'étude pour les scientifiques. - Réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation du public.
Réserve Biologique Dirigée	tétras — massif des Cévennes !)	Arrêté interministériel de l'agriculture et de l'environnement	- Protéger et assurer la gestion conservatoire d'habitats naturels particulièrement intéressants ou rares, d'espèces rares ou menacées, voire d'autres ressources du milieu naturel. - Permettre une meilleure connaissance du milieu naturel, en servant de site privilégié d'études pour les scientifiques. - Réaliser des actions de sensibilisation et d'éducation du public.

Type de protection	catégorie UICN	Initiateur	Gouvernance	
			Gestionnaire (s)	Financement principal
Parc Naturel - Réglementaire - Conventioneelle (Charte)	I - II - V	État	- Établissement public du parc - Directeur - Administrateur	- État - Collectivités publiques
Réserve Naturelle Nationale - Réglementaire - Conventioneelle (plan de gestion)	I - III - IV	État (l'initiative peut émaner d'une association)	- Établissements publics - Groupements d'intérêt public - Associations - Propriétaires de terrains classés	
Réserve Naturelle Régionale - Réglementaire - Conventioneelle (plan de gestion)	III - IV	Conseil Régional	- Établissements publics - Groupements d'intérêt public - Associations - Propriétaires de terrains classés	Divers mais essentiellement Conseils Régionaux
Réserve Naturelle de Corse - Réglementaire - Conventioneelle (plan de gestion)	IV	Assemblée de Corse	- Établissements publics - Groupements d'intérêt public - Associations - Propriétaires de terrains classés	Divers mais essentiellement Assemblée de Corse
Réserve Nationale de Chasse et de Faune Sauvage - Réglementaire	IV	État (Préfet)	ONCFS ou autre établissement public (ONF, PNR, Conseil Général...)	
Arrêté de Protection de Biotope - Réglementaire	IV	État (Préfet)	Aucun mais organisation d'un comité de gestion	Aucun
Site inscrits et sites classés - Réglementaire	III	État	Aucun	Aucun
Réserve Biologique Intégrale - Réglementaire	IV	État	ONF	- État - ONF - Collectivités territoriales
Réserve Biologique Dirigée - Réglementaire	IV	État	ONF	- État - ONF - Collectivités territoriales



## 5°) Les espaces protégés sur le massif jurassien

A) Les espaces protégés **réglementaires** en faveur du grand tétras

A l'échelle du massif jurassien, divers outils de protection ont été mis en place, et sont plus ou moins liés à la présence du grand tétras.



- 4 Arrêtés Préfectoraux de Protection de Biotopie ( Massacre - Risoux - Haute-Joux et Combe Noire). Ces 4 zones d'une superficie d'environ 3500 ha ont été créées en 1992.

Ce que dit la loi\* (mesures spécifiques tétras):

- En période d'enneigement le **ski et la randonnée** ne sont autorisés que sur les **pistes damées et itinéraires balisés**. Le hors-piste est interdit

- **La recherche, l'approche, l'affût**, et la poursuite d'animaux non domestiques, notamment pour la prise de vue ou de son, sont **prohibés** du 1er décembre au 30 juin.

- Les chiens doivent être **tenus en laisse** toute l'année (sauf pour les missions de police, de surveillance des troupeaux et pour la chasse)



- La Réserve Naturelle de la Haute Chaîne du Jura

Créée en 1993, elle est une des plus grande réserve de France (environ 10 000ha). L'une des principales raisons de sa création était la protection des tétraonidés.

Ce que dit la loi\* (mesures spécifiques tétras) :

- Pour préserver les tétraonidés pendant les périodes d'hivernage, de chant et de couvain, certaines zones - "**Zones de Quiétude de la Faune Sauvage**" - sont interdites ou réglementées.

Dans les ZQFS, du 15 décembre au 30 juin, le **ski et la randonnée** ne sont autorisés que sur les **pistes damées et itinéraires balisés**. Le hors-piste est interdit.

- Il est interdit de **porter atteinte** de quelque manière que ce soit aux animaux d'espèces non domestiques ainsi qu'à leurs œufs, couvées, portées ou nids, ou de les emporter hors de la réserve.

- Les chiens, même tenus en laisse **sont interdits** (sauf pour les missions de police, de surveillance des troupeaux et pour la chasse)

\* Ces données ne sont qu'une extraction des textes officiels. Vous pouvez les télécharger dans leur version complètes sur le site web du GTJ aux adresses suivantes : <http://www.groupe-tetras-jura.org/index.php?page=ce-que-dit-la-loi> ou <http://www.groupe-tetras-jura.org/index.php?page=ce-que-dit-la-loi-2>

Ces deux zones protégées ont pour objectifs communs de :

- Limiter le développement touristique sur les aires de présence du grand tétras
- Protéger des noyaux de population indispensables au maintien des populations de grand tétras.
- Contribuer au redéploiement des effectifs.

Des tournées de surveillance sont réalisées par des gardes assermentés pour contrôler la bonne application de ces mesures. Pour les APPB, le montant de l'amende peut monter jusqu'à 750 € d'amende et pour la Réserve, toute personne qui enfreint la réglementation s'expose à une contravention pouvant aller jusqu'au délit.

B) Les espaces protégées en faveur du grand tétras grâce à **une concertation** des acteurs locaux

- Le Parc Naturel Régional du Haut Jura

Créé en 1986, il compte désormais 118 communes. Le parc est géré par un Syndicat mixte (Syndicat de gestion) dans lequel sont représentées les collectivités adhérentes au Parc (Région, Département, Communautés de communes, Communes). Au quotidien il est administré par un bureau composé d'un Président de neuf Vice-présidents et de douze membres.



Le programme d'action du Parc découle de sa Charte constitutive et des engagements réciproques que les signataires (Communes, Communautés de communes, Département, Région, État) ont - ensemble validé. Pour le Parc du Haut-jura, c'est le fruit d'un travail de longue haleine qui aura duré plus de deux années et mobilisé de nombreux partenaires, acteurs et habitants du territoire. Son approche est résolument transversale, cette nouvelle Charte les engage désormais collectivement jusqu'en 2022.

La charte 2010-2022 s'articule en 3 vocations :

- Vocation 1 : Un territoire construit vivant et animé ensemble
- Vocation 2 : Un territoire responsable de son environnement
- Vocation 3 : Un territoire qui donne de la valeur à son économie

#### - Les sites Natura 2000

22 sites sont présents sur l'ensemble du massif jurassien mais 3 seulement (et un quatrième en cours de validation) se trouvent sur l'aire de présence du grand tétras : Massif du Risoux - Forêt du Massacre - Crêt du Haut-Jura (le quatrième concerne les massifs du Mont d'Or, du Risol et du Noirmont).

L'Europe a souhaité voir se constituer sur son territoire un ambitieux réseau de sites écologiques remarquables avec deux objectifs : préserver la diversité biologique et valoriser le patrimoine naturel de nos territoires.



Chaque état membre a été invité, sur les bases communes édictées par les directives européennes Oiseaux (1979) et Habitat - Faune - Flore (1992), à proposer des sites à intégrer au réseau Natura 2000. Partant du principe que les activités socio-économiques existantes ou ayant existées sur les sites participent à la constitution de leur richesse biologique, il ne s'agit pas pour Natura 2000, de mettre la nature « sous cloche » mais plutôt de permettre de maintenir ou de favoriser, grâce à des aides ciblées, des pratiques actuelles ou anciennes d'utilisation et de valorisation de ces espaces d'intérêt biologique.

La France a choisi la voie de la concertation locale ainsi, pour chaque site un document d'objectifs (ou plan de gestion) est élaboré par l'ensemble des acteurs locaux concernés (élus, agriculteurs, forestiers, professionnels du tourisme, propriétaires, naturalistes,...).

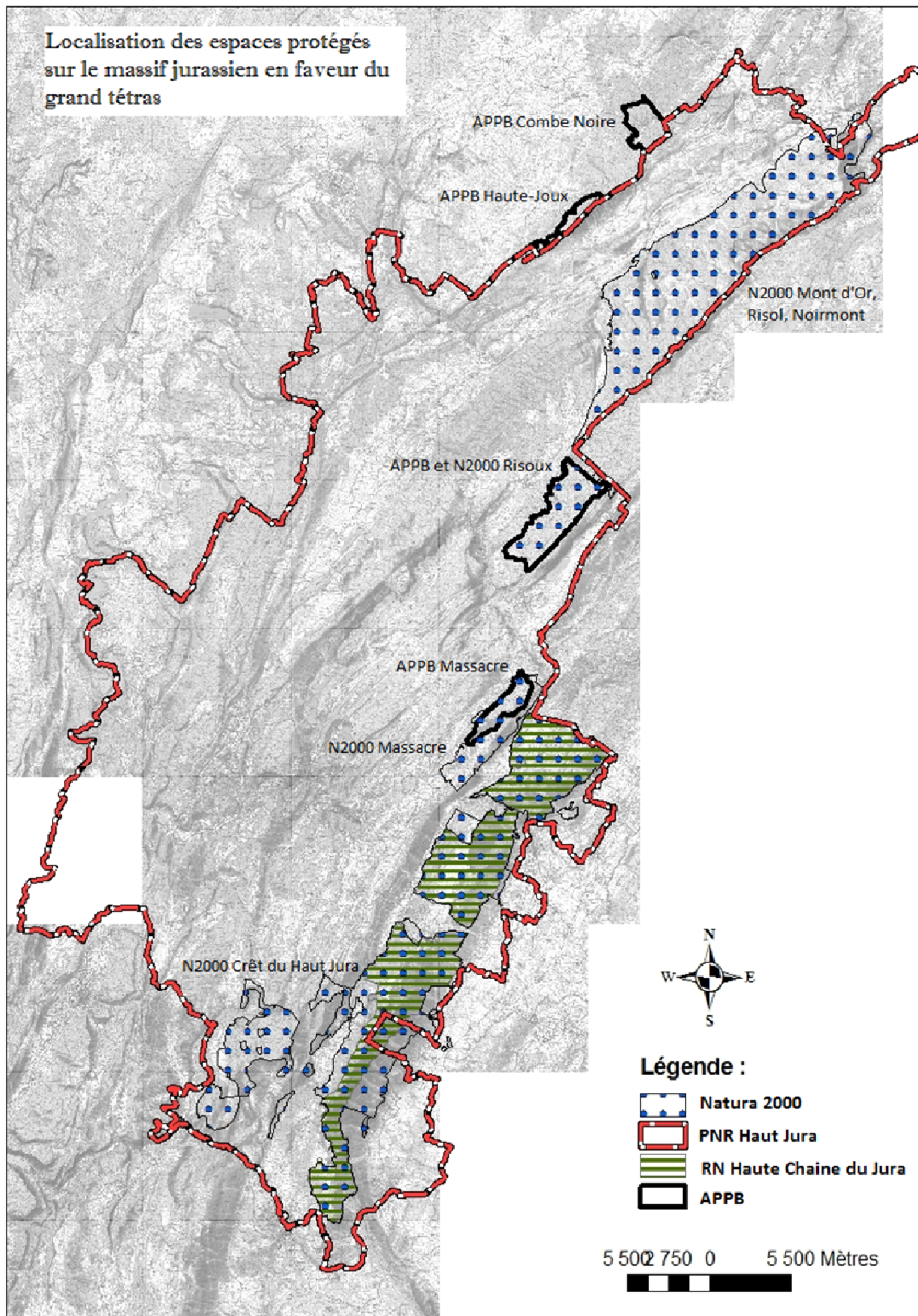
Un document d'objectif est :

- un document évolutif
- une démarche participative : les acteurs locaux concernés établissent un diagnostic du territoire : activités économiques, enjeux environnementaux.
- une démarche de projets : les acteurs locaux envisagent des actions de gestion à mettre en œuvre.
- une mise en œuvre opérationnelle

Une structure animatrice est alors choisie pour réaliser l'animation (l'accompagnement) de ce document et ainsi mettre en place plusieurs actions : les contrats Natura 2000, les mesures agro-environnementales et les chartes. Ces actions peuvent bénéficier d'aides financières (subvention, exonération de charges...) de l'Union Européenne.

Certains projets ou activités peuvent être préjudiciables à la préservation des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Qu'ils soient en dehors ou dans un site Natura 2000, ils sont soumis à une analyse (expertise) appelée évaluation d'incidences.

Localisation des espaces protégés sur le massif jurassien en faveur du grand tétras



### C) Les autres espaces protégés réglementaires du massif jurassien

Le grand tétras est un emblème sur le massif jurassien mais ce n'est pas le seul. D'autres espèces, tout autant menacées bénéficient d'aires protégées pour leur sauvegarde :

#### • APPB

##### - APPB Corniches calcaires du département du Jura et du Doubs

Objectifs : favoriser la survie du faucon pèlerin ainsi que sa reproduction

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB\\_corniches\\_calcaires\\_Doubs\\_cle798cb9.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB_corniches_calcaires_Doubs_cle798cb9.pdf) ou [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB\\_2013186-0010\\_corniches39\\_Vdef\\_cle5dd2a3-1.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB_2013186-0010_corniches39_Vdef_cle5dd2a3-1.pdf)



##### - APPB Écrevisse à pattes blanches et de la faune patrimoniale associée

Commune : CHAMPAGNOLE, CONTE, CROTENAY, BONLIEU, LAC DES ROUGES TRUITES, FONCINE LE BAS, FONCINE LE HAUT, LES CROZETS, RAVILLOLES, MARTIGNA, JEURRE, LES ROUSSES (39), LABERGEMENT SAINTE MARIE, MALPAS, VAUX ET CHANTEGRUS, BREY ET MAISON DU BOIS, GELIN, REMORAY BOUJEONS (25),\*



\* D'autres communes sont également concernées par cet arrêté. Nous avons cité ici, uniquement celles du massif jurassien.

Objectifs : préserver les ruisseaux et leurs pourtours nécessaires à la reproduction, à l'alimentation, au repos et à la survie des espèces concernées (écrevisse à pattes blanches, truite commune, Lamproie de Planer, Salamandre tachetée, crapaud sonneur à ventre jaune).

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Pages\\_de\\_26\\_APB39\\_Ecrevisses\\_nov09\\_cle5c1dd8.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Pages_de_26_APB39_Ecrevisses_nov09_cle5c1dd8.pdf)

##### - APPB de la forêt du Paradis

Commune : FONCINE LE HAUT, FONCINE LE BAS, LES CHALESMES et LES PLANCHES EN MONTAGNE (39)

Objectifs : favoriser la conservation des biotopes et des formations nécessaires à l'alimentation, à la reproduction, au repos ou à la survie des espèces animales et végétales protégées.

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/17\\_APB39\\_Foret\\_Paradis\\_nov09\\_cle5f5877.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/17_APB39_Foret_Paradis_nov09_cle5f5877.pdf)

##### - APPB Hibou Grand duc

Commune : COYRIERE, COISERETTE, LES BOUCHOUX, LA PESSE et LES MOUSSIERES (39)

Objectifs : favoriser la survie du Hibou Grand duc ainsi que sa reproduction

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-19\\_APB\\_1996\\_575\\_Gd\\_Duc\\_39\\_cle53d41f.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-19_APB_1996_575_Gd_Duc_39_cle53d41f.pdf)

##### - APPB sur le bassin du Drugeon

Communes : BANNANS, BIEF-DU-FOURG, BONNEVAUX, BOUVERANS, BULLE, CHAIFOIS, DOMPIERRE-LES-TILLEULS, FRASNE, LES GRANGES-NARBOZ, HOUTAUD, MIGNOVILLARD, LA RIVIERE-DRUGEON, SAINTE-COLOMBE et VAUX-ETCHANTEGRUE (25)

Objectifs : garantir l'équilibre biologique des milieux naturels et la conservation des biotopes nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie des espèces protégées

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-15\\_APB\\_Bassin\\_Drugeon\\_25\\_cle255b8f.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-15_APB_Bassin_Drugeon_25_cle255b8f.pdf)

##### - APPB Étang des loups

Commune : BRENOD (01)

Objectif : préserver un étang, une prairie humide et une tourbière dans le but de protéger une station très importante d'Iris de Sibérie ainsi que les autres espèces végétales et animales menacées présentes sur ce site.

Plus d'info : [http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/D9208d01\\_cle5a1e31.pdf](http://www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/D9208d01_cle5a1e31.pdf)



- APPB protection des oiseaux rupestres - falaises du département de l'Ain : contacter la DREAL Rhône-Alpes

- APPB du marais des Bidonnes - DIVONNES LES BAINS : contacter la DREAL Rhône-Alpes

- APPB du marais des Broues - DIVONNES LES BAINS : contacter la DREAL Rhône-Alpes

- APPB du marais de Fenieres - DIVONNES LES BAINS : contacter la DREAL Rhône-Alpes

- APPB Lac de Saint Point

Communes : LABERGEMENT SAINTE-MARIE, LES GRANGETTES, MALBUISSON, MONTPERREUX, OYE-ET-PALLET, SAINT- POINT LAC (25)

Objectifs : préserver la ceinture végétale et les zones humides environnantes.

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB\\_saint-point\\_cle111274-1.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/APPB_saint-point_cle111274-1.pdf)



• **Réserve Naturelle Nationale**

- Réserve Naturelle du Lac de Remoray

Commune : LABERGEMENT SAINTE MARIE et REMORAY-BOUJEONS (25)

Objectifs : préserver les écosystèmes lac, rivières, marais, tourbières et forêt

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-09\\_RN\\_Lac\\_de\\_Remoray\\_25\\_cle196d43.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-09_RN_Lac_de_Remoray_25_cle196d43.pdf)



• **Réserve Biologique Dirigée**

- RBD de la Glacière

Commune : ESSERVAL TARTRE (39)

Objectifs : protéger et observer l'évolution naturelle de la sapinière

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-09\\_RNR\\_Tourbie\\_cle2b1914.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-09_RNR_Tourbie_cle2b1914.pdf)

- RBD de la reculée de la Frasnée

Commune : LA FRASNEE (39)

Objectifs : conserver des biotopes fragiles, favoriser la nidification du faucon pèlerin, restaurer des groupements végétaux banalisés par le sapin, mettre à disposition des scientifiques des milieux d'étude

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-14\\_RBD\\_Recule\\_cle11535d.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-14_RBD_Recule_cle11535d.pdf)

- RBD de la Grand Côte

Commune : LABERGEMENT SAINTE MARIE (25)

Objectifs : protéger le milieu écologique et le paysage

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-13\\_RBD\\_Mont\\_Sainte\\_Marie\\_25\\_cle727a31.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-13_RBD_Mont_Sainte_Marie_25_cle727a31.pdf)

• **Réserves Naturelles Régionales**

- RNR de la Tourbière dite "La Seigne des Barbouillons"

Commune : MIGNOVILLARD (39)

Objectif : préserver l'écosystème "tourbière"

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-08\\_RNR\\_Seigne\\_des\\_Barbouillons\\_39\\_cle1113d7.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-08_RNR_Seigne_des_Barbouillons_39_cle1113d7.pdf)

- RNR des tourbières du "Bief de Nanchev"

Communes : PRENOVEL et GRANDE RIVIERE (39)

Objectif : préserver l'écosystème "tourbière"

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-09\\_RNR\\_Tourbie\\_cle2b1914.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/06-09_RNR_Tourbie_cle2b1914.pdf)

- RNR du pont des Pierres

Commune : MONTANGES (01)

Objectifs : prévenir le dérangement des chauves-souris, assurer les suivis scientifiques et sensibiliser à l'environnement.

Plus d'infos : <http://biodiversite.rhonealpes.fr/documents/guide%20RNR%20Galerie%20Pont%20des%20Pierres%202010.pdf>

- RNR de la forêt communale de Marchon

Communes : ARBENT (01)

Objectifs : éviter toute dégradation des fossiles.

Plus d'infos : <http://biodiversite.rhonealpes.fr/documents/guide%20RNR%20Forêt%20de%20Marchon%202010.pdf>

- RNR des tourbières de Frasnée

Communes : BOUVERANS et FRASNE (25)

Objectif : préserver l'écosystème "tourbière"

Plus d'infos : [http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-11\\_RNR\\_Tourbie\\_cle2f83a7.pdf](http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/05-11_RNR_Tourbie_cle2f83a7.pdf)

## 6°) Où trouver les informations

Si vous souhaitez connaître les différentes mesures de protection qui existent sur une commune, vous devez aller sur le site web de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) de votre région.

Cliquez ensuite sur [Information géographique](#) (onglet en haut)



Plusieurs options se présentent (onglets à gauche):

- accès par commune : [Base de données communales](#)

- accès par type de protection : [Atlas de cartes](#)

-ou alors, un accès combiné grâce à la carte interactive : [Cartographie interactive et accès aux données](#)



Vous pouvez ainsi connaître les différentes zones protégées sur une commune : leur localisation ainsi que les textes juridiques qui y sont associés.

En cas de doutes, vous pouvez contacter directement la DREAL de votre région.

## 7°) Conclusion

Les bénéfices apportés par les espaces protégés sont nombreux mais il reste encore bien des défis à relever :

- le travail de préservation de la biodiversité « remarquable » est loin d'être achevé notamment pour les 15% de notre territoire métropolitain identifiés comme secteurs à enjeux forts (Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique – ZNIEFF - de type 1) et pour l'outremer (collectivités du Pacifique en particulier) ;
- la mise en réseau de ces espaces à toutes les échelles (locale, nationale, européenne et mondiale) et leur

connectivité dans le paysage deviennent des nécessités que la mise en œuvre des trames vertes et bleues va contribuer à traduire dans les faits ;

- la protection du domaine maritime français, le deuxième au monde en superficie, nécessite une attention prioritaire afin de combler le retard de création en aires marines protégées (engagements du Grenelle de l'Environnement et du Grenelle de la Mer) ;
- le réseau des arrêtés de protection de biotope contribue fortement au système des espaces protégés et sa densification mérite d'être poursuivie notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de création d'aires protégées issue du Grenelle de l'environnement ;
- les espaces naturels sensibles constituent un complément essentiel aux protections réglementaires et cette politique mériterait d'être davantage valorisée ;
- la reconnaissance internationale des espaces naturels français doit être renforcée, à travers la désignation de sites naturels dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO et de la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, ou du réseau des réserves de Biosphère.

La protection d'espaces ou d'espèces privilégiés ne doit pas faire oublier qu'ils sont en général insuffisants pour une protection sur le long terme, si des mesures de gestion favorables à la biodiversité ne sont pas prises sur l'ensemble du territoire ; l'exemple de la gelinotte est particulièrement édifiant au vu de sa disparition quasi totale des zones de basse altitude du quart Nord-est de la France.

Parmi les objectifs qui pourraient être assignés à ces espaces, figurent ceux de la connaissance et de l'évaluation. Connaissance, car beaucoup de réseaux sont encore difficilement en mesure de formaliser et de centraliser les données naturalistes qui les concernent. L'Inventaire National du Patrimoine Naturel, dont la vocation est d'être un outil fédératif au service de l'ensemble de la communauté « naturaliste » peut être un des outils susceptibles de synthétiser cette connaissance et de la rendre accessible dans le cadre du futur Observatoire National de la Biodiversité et du Système d'Information sur la Nature et les Paysages. Évaluation, car il est important que les espaces protégés puissent connaître et faire connaître l'efficacité de leur gestion, et ainsi démontrer la contribution essentielle qu'ils apportent à la préservation de la biodiversité.

## L'écho des massifs : Le Martel'au coq

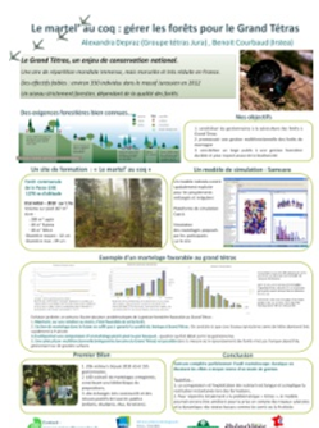
Depuis sa création en 2010, le Site du martel' au coq a accueilli plus de 200 visiteurs dont 155 gestionnaires (ONF Franche Comté et Rhône Alpes essentiellement). Ce sont 160 scénarios de martelages qui ont été enregistrés, constituant une bibliothèque de propositions déjà très importantes. L'outil et le site atteignent l'un des principaux objectifs à savoir favoriser les échanges. Lors des formations et animations, ils ont été très constructifs et les retours sont positifs de la part de tous les publics (enfants, étudiants, élus, forestiers).

Un des intérêts pédagogique est de travailler avec le logiciel développé par l'IRSTEA de Grenoble (anciennement CEMAGREF). Samsara complète parfaitement l'outil marteloscope classique en illustrant les effets à moyen terme d'un mode de gestion. Toutefois la comparaison et l'exploitation des scénarii qu'il induit est longue et complique la restitution instantanée lors des formations nous obligeant à des manipulations informatiques parfois délicates. Les moments de doutes sur le respect du planning des formations ont été nombreux. De plus, pour répondre totalement à la problématique « tétras », le modèle pourrait encore être amélioré concernant la prise en compte des travaux sylvicoles et la dynamique des strates basses comme les semis de hêtre ou la fruticée. L'IRSTEA travaille sur cet aspect via un programme de recherche national

Quelles perspectives pour 2014 ?

Un stagiaire de l'école de Poisy a été récemment recruté pour assurer la remise à jour des données d'inventaires (de la strate basse jusqu'à la futaie). Comme en 2010, le site sera prospecté par carrés de 5 m de côté et l'inventaire de la futaie sera actualisé. Pour compléter le côté biodiversité forestière l'Indice de Biodiversité Potentiel développé par le CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et l'Indice de Naturalité du WWF seront mis en œuvre sur le site. Il faut également ajouter à cela le travail concernant les insectes mené par Pierre Terret depuis 3 ans... Petit à petit nos connaissances s'améliorent et l'outil est encore amené à s'enrichir.

Lors du dernier colloque du WWF consacré à la naturalité des forêts le poster présentant le martel' au coq a été primé... souhaitons que cette reconnaissance nous apportera de nombreux participants.



## Demande de réouverture à la chasse à la gélinotte

Suite aux résultats alarmants des comptages d'été et de l'enquête publique lancée au mois d'août (enquête à laquelle le GTJ a répondu), le Préfet a décidé de ne pas accepter la demande de la Fédération Départementale des Chasseurs du Jura et de maintenir un plan de chasse "nul". C'est à dire, zéro attribution. En effet, comme vous l'aurez remarqué en page 4, la densité adulte de gélinottes obtenue sur le massif du Risoux pendant les comptages en battue a diminué de moitié. Beaucoup mettent en avant les conséquences de l'hiver long et rigoureux des massifs au dessus de 1200 mètres d'altitude.



Pour ce qui est de l'enquête publique (*données de la Direction Départementale des Territoires du Jura*), 152 courriels et courriers, dont certains reprenaient le contenu des courriels, ont été réceptionnés : 144 courriels et courriers soutenant le plan de chasse gélinotte nul, pour la saison 2013/2014, sur la totalité du département du Jura, dont 8 envoyés en copie des courriels précédents.

Relevé de quelques unes des remarques :

- La gélinotte des bois est prise en compte par la directive oiseaux, traduite dans le droit français.
- L'espèce est menacée en France et en Franche-Comté (classée vulnérable sur les listes rouges nationale et régionale).
- L'espèce était encore présente jusqu'en plaine il y a moins de deux générations humaines.
- L'espèce paraît encore trop fragile pour que des individus soient prélevés, même sur des secteurs géographiques restreints où les populations de gélinotte semblent mieux se porter (stabilisation, voire légère hausse).

La reprise de la chasse ne donnerait pas de gage sur le fait que cette pratique permettrait d'améliorer et de concrétiser les efforts de conservation entrepris dans leur aire de distribution.

Un prélèvement, même mineur, induirait de fortes incohérences en termes d'actions publiques et privées (de l'UE, de l'État, etc.), et notamment la mise en œuvre de la stratégie de conservation du grand tétras dans ces mêmes espaces où les conflits d'usages sont trop lourds et complexes. Enfin, certains pétitionnaires s'étonnent de la proposition de décision émise en commission départementale de la chasse et de la faune sauvage (CDCFS) de mettre en place un protocole d'évaluation.

Sur ce dossier sensible, nous pouvons considérer que le GTJ a tenu son rôle de plateforme institutionnelle en se faisant médiateur entre les différents partenaires. Le GTJ s'attend à un renouvellement de cette demande dans les années à venir mais la ligne de conduite restera la même : Les échanges se baseront sur des faits scientifiques et techniques.

## Équipement des téléskis de la Darbella

Les 1480 flotteurs ont été installés cet automne sur les câbles des téléskis de la Darbella (Station des Rousses). Le travail s'est fait sur deux périodes : la première du 30 septembre au 2 octobre et la deuxième les 12,14 et 18 novembre. L'équipement de la première partie a été réalisé sur la partie haute des téléskis, là où il n'y avait pas de travaux. Nous avons alors équipé les cordelines (câble acier de 6 mm de diamètre) directement sur site. En revanche, l'équipement de la seconde partie (partie basse) s'est fait aux ateliers techniques de la station des Rousses puisque les travaux de terrassement ont nécessité une modification du profil des téléskis ce qui rendait nécessaire le changement de l'ensemble des cordelines. Nous avons alors préparé les nouvelles cordelines puis installé les flotteurs.

Au total, 19 personnes sont venues nous aider sur ce projet et nous les remercions chaleureusement.

Malheureusement et malgré nos recommandations à l'entreprise chargée de la pose, nous nous sommes aperçus que les nouvelles cordelines avaient été installées à l'envers (trous d'évacuation de l'eau en amont au lieu d'être en aval) et l'espacement en quinconce n'a pas été pris en compte. Nous espérons que malgré ces erreurs, le dispositif sera efficace.



*Erratum : dans le dernier journal, nous vous indiquions qu'aucun tétras n'avait été retrouvé mort sous les téléskis du massif jurassien. Cette information est fautive, puisqu'en 2010 une plume de poule avait été retrouvée par les moniteurs de ski sous le télésiège de la Serra (Station des Rousses). Ces derniers ont appelé un naturaliste du secteur pour confirmer l'observation. Le reste du corps n'avait pas pu être retrouvé.*



Un panneau de sensibilisation sera placé au départ des téléskis afin de sensibiliser les skieurs à la présence de ces flotteurs.

## Convention triennale avec Trans'Organisation :

Suite à la première année de partenariat qui s'est plutôt bien passée, Trans'Organisation souhaite renouveler son engagement avec le GTJ sur une période de 3 ans (2014-2016). Le GTJ a validé cette proposition lors d'une réunion de bureau le 09 septembre 2013. La nouvelle convention a été signée le 21 novembre 2013. Celle-ci reprend les éléments de la première convention en y ajoutant les nouveautés (participation aux comptes d'été...).

En terme de communication, les membres du bureau auraient souhaité aller plus loin en proposant un "voyage de presse" piloté par le GTJ, Trans'Organisation et le PNR. Le principe du voyage de presse consiste à emmener directement sur site(s) les journalistes pour leur expliquer les problèmes rencontrés et les solutions pour y remédier. Malheureusement ce projet n'a pas pu voir le jour cet automne. Nous espérons qu'il pourra se faire l'année prochaine.

Nous n'avons pour le moment pas de retour de la part du CNPN sur les dossiers déposés par Trans'Organisation (1 dossier comprenant le parcours nominal et les 3 parcours de repli et un dossier pour le parcours de repli Massacre).

## Nouvelles d'ailleurs : Intervention PNR des Ardennes

Le GTJ a été contacté par le PNR des Ardennes pour faire une présentation des différents protocoles de suivi gélinotte que nous mettons en place sur le massif jurassien. Le Parc des Ardennes a été créé fin 2011 et la Zone de Protection Spéciale (ZPS-site Natura 2000), début 2013. La protection de la gélinotte fait partie des objectifs du parc. La situation de la gélinotte dans les Ardennes est assez catastrophique. Certains la disent même disparue alors que d'autres enregistrent quelques observations (entre 1 et 5 par an).

Notre visite a permis d'établir, avec les différents partenaires concernés par le sujet, un protocole de suivi scientifique. Le manque de neige étant un frein important à la découverte d'indices nous avons donc proposé un mélange de plusieurs protocoles.

Il s'agit de prospections par carroyage (placette de 250 mètres de côté) que nous avons mis en place sur le Plateau du Retord. Le maillage sera ensuite calibré en se basant sur les données enregistrées ces dernières années et avec des photos aériennes.



## Manifestation contre un projet éolien au col du Bonhomme dans les Vosges

*Extrait du Républicain Lorrain*

Face à face tendu, fin juin, entre partisans et opposants de l'éolien au col du Bonhomme. Pour, les environnementalistes arguent du réchauffement climatique. Contre, certains naturalistes redoutent la disparition du grand tétras.

Au premier coup d'œil, les deux cents manifestants répartis équitablement de chaque côté de la route, au col du Bonhomme, semblent être là pour une même cause. Celle de l'environnement. Mais à bien y regarder, les banderoles, ne racontent pas la même chose. Il y a là une centaine de partisans de l'éolien emmenés par Henri Stoll, maire de Kaysersberg. Militant EELV, figure antinucléaire et anti-OGM, l'homme passe désormais pour le plus farouche défenseur des éoliennes au Bonhomme. Tous soutiennent un projet vieux de dix ans destiné à alimenter en électricité, pour une puissance de 11,5 mégawatts, la dizaine de villages et les 35 000 habitants de la vallée d'Orbey.

De l'autre côté de la chaussée, les naturalistes resserrent les rangs. Ici, les slogans se concentrent sur la défense du grand tétras. Tous s'inquiètent de la proximité de l'aire d'implantation des éoliennes avec la réserve de protection du Tanet.



Mi août, le préfet a annulé le permis d'autorisation de défrichement de la future zone d'installation des éoliennes, délivré deux mois auparavant, sur pression de l'Europe. Ceci est une première victoire pour le collectif de défense du tétras. Mais il est inquiétant pour la démocratie de constater que les expertises scientifiques concluant à l'absence d'impact notable sur les tétras (ainsi que sur les autres espèces) soient balayées ainsi sous la pression d'une ou deux personnes influentes... La communauté de communes de Kaysersberg qui porte ce projet citoyen (financement et réinvestissement des retombées financières au niveau local, soutien des populations de la vallée) continue à se battre au niveau des ministères concernés...

## La nature au bout du pinceau : la Fondation Robert Hainard

*les oiseaux de Robert Hainard*



*les gallinacés*



L'œuvre de cet homme passionné est déjà certainement connue par un grand nombre des adhérents du GTJ.

La Fondation Hainard a pour but de conserver et faire connaître les œuvres des artistes de la famille Hainard. Elle a pour siège l'Atelier Robert Hainard où les œuvres sont visibles dans le cadre professionnel et familial authentique de Germaine et Robert Hainard. M. Robert Hainard était un artiste aux dons multiples : sculpteur, graveur sur bois, peintre, naturaliste, philosophe, écrivain; il a consacré sa vie à la défense et à l'illustration de la nature sauvage et libre. Issue d'une lignée d'artistes, il consacra sa vie à la nature et ses nombreuses gravures ravissent encore le regard des amateurs.

Il a notamment gravé à plusieurs reprises les tétraonidés, dont le grand tétras. Homme de conviction et fervent défenseur de la nature une de ces gravures a d'ailleurs illustré un poster en faveur de la protection du grand tétras.

Si vous avez l'occasion de passer dans le secteur de Genève n'hésitez pas à vous rendre à l'Atelier Robert

Hainard. Ouvert du lundi au vendredi de 9 à 12h sur rendez-vous uniquement au tél. +41 22 757 11 16, fax +41 22 757 09 28;

Le portfolio des gallinacés fait partie d'une collection plus vaste, dont des exemplaires peuvent être commandés en ligne au tarif de 20€

"Tout l'art du jeune naturaliste résidait dans sa manière de se camoufler dans son sac de couchage, de rester invisible jusqu'à l'aube quand se réveillent les coqs. Il fut le premier à coucher dans la nature pour observer les bêtes."

<http://www.hainard.ch>

## Votre page : Questionnaire journal

Vous avez été plus d'une vingtaine à avoir répondu au questionnaire relatif au journal et nous vous en remercions. Cela montre votre intérêt à ce document. Voici les éléments qui en ressortent :

- le format semble convenir
- le nombre de parution (2 fois par an) aussi mais avec des périodes légèrement avancées (novembre et juin au lieu de décembre et juillet.
- toutes les rubriques sont à garder mais vous souhaitez avoir plus d'informations sur ce que font les salariées au quotidien.

Nous allons donc à partir de 2014 nous diriger vers le fonctionnement suivant :

- 2 numéros par an (novembre et juin) en y ajoutant une rubrique "calendrier" vous indiquant les dates importantes des événements qui ont marqué les six derniers mois (rencontre avec les partenaires, formations, réunions...)

Nous remercions les personnes qui se sont fait connaître pour nous apporter leur aide (rédaction d'article, relecture...).

Nous les solliciterons le moment venu.



## Renouvellement de l'exposition tétras et du site web du GTJ

La nouvelle exposition sur le grand tétras est désormais terminée. Elle a déjà été présentée à plusieurs reprises :

- le 15 septembre pour les 20 ans de la RN de la Haute Chaîne du Jura où nous tenions un stand commun avec les Amis de la Réserve Naturelle.
- les 18, 19 et 20 septembre pour un forum nature organisé par les Petits Curieux de Morteau.
- les 18, 19 et 20 octobre lors du festival de La Salamandre à Morge, en Suisse. Nous tenions un stand avec la RN de la Haute Chaîne du Jura. Ce festival a attiré beaucoup de monde puisque nous estimons à presque 500 le nombre de personnes avec qui nous avons échangé sur la problématique tétras. Ce fut également l'occasion de rencontrer diverses structures de protection de la nature œuvrant sur le territoire Suisse.

Grâce au soutien du Conseil Général du Jura une « semaine du tétras » sera organisée pendant les vacances de février. Le lieu et les horaires d'ouverture seront communiqués sur notre site web. Si vous êtes intéressés pour nous accueillir dans votre commune contactez nous !

Dans le même ordre d'esprit, nous avons réactualisé le site web de l'association. Le graphisme, les cartes de répartition ainsi que les actions de protection ont été remis à jour. La rubrique sur le GTJ (son fonctionnement et ses missions) ont été approfondis tout comme celle sur les espèces. Sur la page d'accueil, vous trouverez une rubrique sur les actualités, le formulaire d'observation ainsi que l'accès aux différents modules spécifiques de la malle pédagogique.

Ce site donne ainsi une image dynamique de l'association. L'accès reste le même : [groupe-tetras-jura.org](http://groupe-tetras-jura.org).

N'hésitez pas à nous faire passer vos informations (manifestations, exposition, chantier nature...) pour que nous les indiquions dans la partie actualité.

## DVD « Gélinothe des Bois »

L'association SORBUS (association de protection de la nature en Suisse) vient de sortir un DVD sur la gélinothe : "La gélinothe des bois - Vie d'un oiseau qui ne migre pas".

Petite cousine du coq de bruyère, la gélinothe des bois demeure l'un des oiseaux les moins bien connus du Jura car elle est très difficile d'observation. Blaise Mulhauser et Jean-Lou Zimmermann l'étudient depuis le début des années 2000. Vous découvrirez à travers l'histoire qu'ils vous racontent, un oiseau sédentaire dont le mode de vie est tout aussi étonnant que celui des migrateurs au long cour.

Prix : 12€ (frais de port inclus)

Une idée original pour un cadeau de Noël !



## Renouvellement cotisation 2014

L'année 2013 se termine avec 92 adhérents.

Pour couvrir les frais du journal de plus en plus élevés, l'assemblée générale a décidé d'augmenter le tarif de la cotisation. Le prix d'une adhésion simple passe à 15 € et celle d'une structure à 30 €. Il est également possible de faire un don déductible à hauteur de 60% de vos impôts.

Tenez nous au courant de tout changement d'adresse pour continuer à recevoir votre Info Tétrás Jura et n'hésitez pas à faire connaître notre association. La mobilisation de tous est plus que jamais indispensable.

Contactez Alexandra pour plus de renseignements.

Nous Remercions la DREAL Franche-Comté qui nous soutient dans la réalisation de ce bulletin d'information bisannuel



*L'équipe permanente du  
Groupe Tétrás Jura vous souhaite  
de joyeuses fêtes de fin d'année...*

**Groupe Tétrás Jura**  
**Pré point Désertin**  
**39370 Les Bouchoux**  
**09 60 08 68 27**  
**groupe-tetras@wanadoo.fr**



Réalisation:  
Anaïs Mottet  
Alexandra Depraz

Comité de relecture:  
Renée Depraz  
Bernard Leclercq  
Noémie Grandjean